



Bruxelles, le 6 mai 2019  
(OR. en)

8653/19

EDUC 214  
SOC 321

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Préparation du débat d'orientation du Conseil EJCS de mai sur le thème "Bâtir l'avenir de l'Europe: la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement de la cohésion sociale" - Débat d'orientation <i>(Délibération publique conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)</i> <i>[sur proposition de la présidence]</i>

---

Après avoir consulté le Comité de l'éducation, la présidence a élaboré le document de réflexion figurant en annexe, qui servira de base au débat d'orientation auquel le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" procédera lors de sa session des 22 et 23 mai 2019.

**Bâtir l'avenir de l'Europe: la contribution de l'éducation et de la formation  
au renforcement de la cohésion sociale**

*Document de réflexion de la présidence*

Le 17 novembre 2017, le sommet social qui s'est tenu à Göteborg, en Suède, a été consacré au rôle de l'éducation et de la culture. À cette occasion, la Commission a présenté une vision pour un espace européen de l'éducation à l'horizon 2025. Dans ce contexte, le Conseil européen a estimé, dans ses conclusions du 14 décembre 2017<sup>1</sup>, que l'éducation et la culture sont "*essentielles à l'édification de sociétés inclusives et cohésives, ainsi qu'au maintien de notre compétitivité*". Par ailleurs, le Conseil européen a invité la Commission, le Conseil et les États membres à examiner d'éventuelles mesures permettant de répondre à "*la nécessité d'une approche de l'éducation et de la formation qui soit inclusive, fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie et axée sur l'innovation*". À titre de suivi, les deux paquets sur l'éducation proposés par la Commission ont établi les principales orientations pour l'espace européen de l'éducation.

Assumant son rôle directeur dans ce domaine, le Conseil a adopté, le 22 mai 2018, des conclusions<sup>2</sup> intitulées "Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation". Dans ces conclusions, le Conseil a commencé par rappeler la dimension sociale de l'éducation et par mettre en avant le premier principe du socle européen des droits sociaux, selon lequel toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.

---

<sup>1</sup> EUCO 19/1/18 REV 1.

<sup>2</sup> JO C 195 du 7.6.2018, p. 7.

Le Conseil a ensuite insisté sur le fait que l'éducation et la culture revêtent une importance capitale pour le rapprochement des Européens, pour l'avenir des citoyens, ainsi que pour l'Union dans son ensemble. Il a invité les États membres à poursuivre leur réflexion sur une vision commune d'un espace européen de l'éducation et sur ses liens avec le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2020, soulignant que le cadre actuel ("Éducation et formation 2020") a constitué une assise précieuse pour fixer des priorités communes et soutenir les États membres dans la modernisation de leurs systèmes d'éducation et de formation.

Parallèlement, la communication de la Commission intitulée "Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture"<sup>3</sup>, tout en exposant la vision d'un espace européen de l'éducation, a également mis l'accent sur le rôle essentiel de l'éducation et de la culture, en ce qu'elles constituent le meilleur moyen de renforcer notre identité européenne et de mieux comprendre ce que signifie être européen. Nos traditions, notre histoire et notre patrimoine culturel, qui nous façonnent pour l'essentiel en tant que civilisation, sont des fondements solides sur lesquels nous devrions nous appuyer en tant qu'Union. Apprendre à mieux nous connaître, tout en restant unis autour des principes de démocratie et de solidarité, peut nous aider à bâtir un avenir durable et sûr pour l'Europe.

Les établissements d'enseignement et de formation sont le point de rencontre de la société, de la communauté et de la famille. Dans son rapport sur l'inclusion et la citoyenneté, le groupe d'experts européens sur l'éducation et la formation (chargé de contribuer à l'élaboration du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2020) a mis en exergue le rôle des établissements scolaires en tant qu'espaces communautaires, lesquels servent de point de connexion entre différentes communautés et différents services, comme la santé et la protection sociale.

---

<sup>3</sup> COM(2017) 673 final.

Le rapport précité souligne également l'importance de la tolérance et de l'inclusion dans le contexte de l'éducation civique, en particulier du point de vue de la lutte contre les visions populistes et extrémistes du monde. Lors de la réunion qu'ils ont tenue à Timișoara les 1<sup>er</sup> et 2 avril, les directeurs généraux de l'enseignement scolaire ont discuté de l'ouverture de l'école sur l'Europe, qui constitue pour nous tous – décideurs, enseignants et directeurs d'établissements scolaires – une importante occasion de contribuer à l'avenir de l'Union en veillant à ce que les valeurs et les principes démocratiques de l'UE restent au cœur de nos systèmes d'éducation. Les participants ont insisté sur l'importance des méthodes d'enseignement, des environnements d'apprentissage participatif et des processus décisionnels démocratiques dans les écoles. Dans le même esprit, l'initiative "Universités européennes", élément fondamental de l'espace européen de l'éducation et vecteur d'évolution pour le paysage de l'enseignement supérieur en Europe, repose sur une association étroite de l'excellence et de l'inclusion, en termes géographiques comme sociaux, tout en promouvant l'identité de l'UE.

La recommandation du Conseil relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement<sup>4</sup> souligne la nécessité d'*accroître le partage des valeurs communes énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne dès le plus jeune âge et à tous les niveaux de l'éducation, quel qu'en soit le type et dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, afin de renforcer la cohésion sociale et un sentiment commun positif et inclusif d'appartenance aux niveaux local, régional, national et de l'Union*". Il y est indiqué que la promotion de l'éducation inclusive pour tous les apprenants pourrait se faire notamment *"en dispensant un enseignement de qualité à tous les apprenants dès la petite enfance et tout au long de la vie; en fournissant l'appui nécessaire à tous les apprenants en fonction de leurs besoins particuliers, y compris à ceux qui sont issus de milieux socioéconomiques défavorisés ou issus de l'immigration, à ceux qui ont des besoins spécifiques et aux apprenants les plus doués; en facilitant la transition entre les différents parcours et les différents niveaux d'éducation et en permettant l'apport d'une orientation scolaire et professionnelle adaptée"*.

---

<sup>4</sup> JO C 195 du 7.6.2018, p. 1.

Au cours des présidences bulgare et autrichienne, le Conseil a adopté la recommandation relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement, les conclusions intitulées "Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation" et la recommandation en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger.

Les recommandations du Conseil relatives à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues et à des systèmes de qualité d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, que le Conseil EJCS doit adopter ce mois, un an exactement après la présentation des propositions par la Commission européenne, fournissent des orientations concrètes concernant la promotion des cadres et acquis de l'apprentissage inclusif.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à mener une réflexion sur la mise en place de l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025, notamment pour ce qui est du renforcement de la cohésion sociale. Dans ce contexte, les questions suivantes leur sont adressées à titre d'orientation:

### Questions

*1. Quelles sont les prochaines mesures nécessaires en ce qui concerne la coopération européenne en matière d'éducation et de formation pour parvenir à l'objectif de créer l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025?*

*2. Quels sont, dans votre pays, les projets ou méthodes qui contribuent le plus à promouvoir une culture d'apprentissage fondée sur des valeurs communes et à renforcer la cohésion sociale? Comment la coopération en matière d'éducation et de formation au niveau européen peut-elle renforcer une telle culture d'apprentissage parmi les apprenants de tous âges?*